

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

VILLE D'HERICOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

Document graphique
Nord de la commune 1/5000e

Pièce n°4.2.1

MODIFICATION N°2

DOSSIER D'APPROBATION

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 6.12.2010

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 2.06.2014

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 3.10.2011

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 4.07.2014

Révision allégée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 2.12.2014

Révision allégée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 27.06.2017

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 3.10.2019

Vu pour être annexé à la délibération approuvant la modification n°2 en date du : 07.12.2023

LEGENDE :

— Limite de zones

- - Limite de secteurs

ZONES URBAINES :

UA Zone dense centrale

UAa Centre ancien des villages de Bussurel et Byane

UB Zone urbaine dense jouxtant le centre ancien

UBa Secteur de la zone UB dans lequel les hauteurs sont réduites

UBb Secteur de la zone UB réservé aux équipements publics et d'intérêt général

UC Zone urbaine d'urbanisation récente

UE Zone urbaine d'activités économiques (commerce, artisanat, service)

UY Zone urbaine réservée aux activités économiques et industrielles

ZONES A URBANISER :

AU Zone de réserve foncière

AUE Zone de réserve foncière à vocation économique

1AU Zone à urbaniser à vocation d'habitat ouverte à la construction (les orientations d'aménagement et le règlement définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone)

1AUb Secteurs de la zone 1AU

1AUc Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (services, commerce)

1AUEa, 1AUEb, 1AUEc Secteurs de la zone 1AUE

1AUy Zone à urbaniser à vocation industrielle

ZONE AGRICOLE :

A Zone réservée aux activités agricoles

ZONE NATURELLE ET FORESTIERE :

N Zone naturelle et forestière

Ne, Nv Secteur de la zone N dans lequel sont autorisés les aménagements et extensions mesurées des constructions existantes

NL Secteur de la zone N réservé à des équipements de loisirs légers

NLh Secteur de la zone N réservé à des équipements de loisirs légers soumis à des conditions particulières

Nb Secteur de la zone N réservé à l'exploitation d'une carrière

Secteur soumis à des risques d'inondation

Espace Boisé Classé

Elément remarquable du paysage à protéger, à mettre en valeur au titre de l'article L. 123-1-7 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés et numéros d'opération

Prévention de risques et protection de l'environnement par rapport aux canalisations de transport d'hydrocarbures et aux canalisations de gaz haute pression :

Canalisations

Zone 1 : Effets létaux significatifs

Zone 2 : Premiers effets létaux

Zone 3 : Effets irréversibles

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES :

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Création de jardin	Commune	12866 m²
2	Création de voie piétonne	Commune	158 m²
3	Création de voie	Commune	20760 m²
4	Extension du cimetière	Commune	3740 m²
5	Création de voie piétonne	Commune	200 m²
6	Création de voie	Commune	2668 m²
7	Création de voie piétonne	Commune	350 m²
8	Cheminement piéton	Commune	359 m²
9	Cheminement piéton	Commune	8464 m²
10	Cheminement piéton	Commune	1086 m²
11	Cheminement piéton	Commune	3263 m²
12	Création d'une déchèterie	Commune	12706 m²
13	Cheminement doux	Commune	939 m²
14	Création d'une déchèterie	Commune	6741 m²
15	Création d'un parking	Commune	3550 m²

Réalisé par le Cabinet DELPLANQUE-MEUNIER

DM

DELPLANQUE-MEUNIER

C A M I N A R T E S

1 Rue Martin Niemöller,
Centre d'Affaires Pierre Carnien
70400 HERICOURT
Tél : 03 84 46 03 81 Fax : 03 84 56 72 18